

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 82 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 13 Absent(s) : 5</i>
---	--	---

Date de convocation : 1^{er} septembre 2020

Vote(s) pour : 92

Vote(s) contre : 2

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du lundi 7 septembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 5 :

Emplois de collaborateurs de Cabinet.

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110,
VU le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président, pour former son Cabinet, à recruter jusqu'à 7 collaborateurs de Cabinet,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président l'engagement de collaborateurs de Cabinet et que, conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire de ces collaborateurs ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de l'établissement occupé par le fonctionnaire en activité à ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans l'établissement),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de l'établissement et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 8 septembre 2020

Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20200907-07-09-2020-DC5-DE

Numéro de l'acte : 07-09-2020-DC5
Date de décision : lundi 7 septembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Emplois de collaborateurs de Cabinet
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/09/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200907-07-09-2020-DC5-DE
Document principal : 40_AC-ERDP5.pdf

Historique :

09/09/20 14:48	En cours de création	
09/09/20 14:49	En préparation	Catherine DELLES
09/09/20 14:50	Reçu	Catherine DELLES
09/09/20 14:54	En cours de transmission	
09/09/20 14:55	Transmis en Préfecture	
09/09/20 15:26	Accusé de réception reçu	